



Héritage familiale en Algérie

Par **Tour Eiffel**, le **18/10/2019** à **16:26**

Bonjour.

J'ai des rapports conflictuels avec ma famille, il y a un un ans ma famille m'a sollicité pour me demander de leur fournir une procuration pour leur avocate concernant un bien immobilier en Algérie ainsi qu'un compte bancaire au nom de mon père décédé, j'ai toujours refusé de leur fournir ce document n'en sachant que je n'ai aucune connaissance du dossier et que cette avocate ne m'a jamais contacté ne serais-ce en tant qu'heritiere. Vu que je n'ai pas répondu à leur demande ,mon frère va déposé une requête auprès du juge..

Merci de bien vouloir me renseigner sur le droit algérien concernant les successions.

Par **youris**, le **18/10/2019** à **17:50**

Bonjour,

Étant un site de conseils juridiques de droit français, nous ne pouvons pas répondre à votre question relatif au droit algérien.

Salutations